

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2026

/

Délibération n° 2026D105

Le Conseil communautaire, convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 18 mai 2026 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 42

AIZENAY : F. ROY, C. VRIGNEAU, M. TRAINÉAU, S. MICHÉNAUD, C. GUILLONNEAU, Ch. GUILLET, S. DESPRES, S. BELLEC

APREMONT : G. CHAMPION, J. MOREAU

BEAUFU : S. AVENARD

BELLEVIGNY : Ph. BRIAUD, N. DURAND-GAUVRIT, P. SIMON, S. PLISSONNEAU, J. GIRARDEAU

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU

FALLERON : G. TENAUD, L. PUAU

GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU, B. HANQUEZ

GRAND'LANDES : M. GUILBAUD

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ch. GAS, D. PASQUIER, N. TROQUIER

MACHE : L. LOUINEAU

PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : M. CHARRIER-ENNAERT, Ph. SEGUIN, M. ROCHAIS, C. GUINAUDEAU, E. BOUYER, D. HERBERT,

J-L. RONDEAU, J-M. ARCHAMBAUD

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, E. GUIBERT, M. GIRARD

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

SAINT-PAUL MONT PENIT : J-Y. DUPE

Absents excusés : 8

AIZENAY : Ph. CLAUTOUR donne pouvoir à Ch. GUILLET, P. LAIDIN donne pouvoir à F. ROY

BEAUFU : J-Ph. BODIN donne pouvoir à S. AVENARD

BELLEVIGNY : A-J. GALLIEN

CHAPELLE PALLUAU (LA) : V. JOLLY donne pouvoir à X. PROUTEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ph. GREAUD donne pouvoir à Ch. GAS

MACHE : F. RAGER donne pouvoir à L. LOUINEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : R. GUILLET

Objet : Avance de trésorerie au CIAS Vie et Boulogne.

Le président expose que les travaux de réhabilitation et d'extension de l'EHPAD Le Colombier à St Etienne du Bois ont commencé depuis septembre 2025 et avancent bien.

Depuis plusieurs mois, le CIAS est en attente des propositions bancaires de la Banque des Territoires afin de financer ces travaux. Il a réalisé une ligne de trésorerie de 1 million d'euros auprès du Crédit Agricole, qui vient d'être débloquée en totalité pour pouvoir régler les factures en attente.

Tant que les emprunts avec la Banque des Territoires ne sont pas contractés, la situation de trésorerie reste fragile et le CIAS ne pourra plus régler les factures de travaux. Il pourrait donc être dans l'obligation de suspendre les travaux avec tout ce que cela pourrait engendrer.

Afin de pallier ce manque de trésorerie temporaire du CIAS et dans l'attente de la conclusion des emprunts nécessaires, il est proposé que la Communauté de communes Vie et Boulogne fasse une avance de trésorerie dans les conditions suivantes :

- Montant maximum de l'avance de trésorerie : 2 000 000 €
- Durée : jusqu'au 31 décembre 2026
- Déblocage des fonds : à la demande du Président du CIAS, en une ou plusieurs fois
- Possibilité de remboursements partiels si la trésorerie est suffisante
- Remboursement intégral au 31 décembre 2026.

Par adoption des motifs exposés par le président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'accorder une avance de trésorerie au CIAS Vie et Boulogne dans les conditions susmentionnées.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 085-200072882-20260518-2026D105-DE



- D'autoriser le président ou son représentant à signer tous documents pour fin.

- De charger le président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le dix-neuf mai deux-mille-vingt-six,

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 26/05/2026.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

